

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151008-2015_A205-DE
Date de télétransmission : 14/10/2015
Date de réception préfecture : 14/10/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A205

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Election d'un membre du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_08

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Election d'un membre du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté du Pays d'Aix. Par délibération n°2014_A208 en date du 14 octobre 2014 le Conseil communautaire a approuvé l'ajustement du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté du Pays d'Aix.

Le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres du jury en date du 10 juillet 2015 par délibération n° 2015_A135. Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de Monsieur Guy BARRET qui est amené à présider ce jury.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Par délibération n° 2014_A208 en date du 14 octobre 2014

le Conseil communautaire a approuvé l'ajustement du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'Agglomération du Paix d'Aix.

Le coût prévisionnel des travaux associés à ce marché de maîtrise d'œuvre est d'environ 60 millions d'euros hors taxe pour un coût global estimé à 66,53 M€ HT.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée au terme d'une procédure de passation nécessitant l'intervention d'un jury, conformément aux dispositions du Code des marchés publics portant sur la passation des marchés de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Guy BARRET a été élu membre titulaire de ce jury par délibération n° 2015_A135. Néanmoins le Président de la CPA souhaite le désigner comme son représentant à la présidence dudit jury et cela nécessite qu'il soit remplacé comme membre titulaire. Tel est l'objet de la présente délibération.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 22 à 25, 69-I et 73-II ;

VU la délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service et autorisant Madame Le Président à prendre toute décision relative à cette opération ;

VU la délibération n°2014_A208 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 approuvant l'ajustement du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service et autorisant Madame Le Président à prendre toute décision relative à cette opération ;

VU la délibération n° 215_A135 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 concernant l'élection des membres du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Guy BARRET du poste de titulaire du jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service de la CPA;
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret des membres du jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service de la CPA ;
- **PROCEDER** à l'élection, parmi les délégués communautaires, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service de la CPA, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Election d'un membre du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B.

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Election d'un membre du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B

Titulaires

Alexandre GALLESE

Jacques BOUDON

Richard MALLIÉ

Maurice CHAZEAU

Sylvaine DI CARO

Suppléants

Dominique AUGÉY

Jean-Christophe GROSSI

Lucien-Alexandre CASTRONOVO

Martine CESARI

Michel LEGIER

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Election d'un membre du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B

Sont proclamés élus membres du jury pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Alexandre GALLESE	Dominique AUGÉY
Jacques BOUDON	Jean-Christophe GROSSI
Richard MALLIÉ	Lucien-Alexandre CASTRONOVO
Maurice CHAZEAU	Martine CESARI
Sylvaine DI CARO	Michel LEGIER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 OCT. 2015